



Audience à Bercy du 01/12/2021 : communiqué intersyndical

Nous ne mangeons pas de ces miettes là

Ce mercredi 1^{er} décembre, l'intersyndicale DGDDI a rencontré M. le ministre Olivier Dussopt à Bercy. Cette réunion était attendue depuis deux mois.

Y assistaient également, pour le ministère, M. le directeur de cabinet et Mme la secrétaire générale, ainsi que pour la DGDDI Mme la Directrice générale et son adjoint.

Il est annoncé une « ambition » budgétaire de près de 150 millions d'euros sur 4 ans.
C'est-à-dire 37 millions d'euros par an.

Or, une majeure partie de cette somme est affectée à des postes :

- déjà annoncés (modernisation des outils informatiques, sans qu'il y ait d'annonce quant à un nécessaire développement en interne de tous les outils logiciels) ;
- déjà programmés suite à la mobilisation des personnels pendant plusieurs mois au printemps 2019 (équipement, immobilier) et poursuivis dans le cadre du plan de relance ;
- ou prévisibles au regard de la montée en charge de l'agence européenne FRONTEX (avec seulement 2 nouveaux hélicoptères et 2 nouvelles vedettes garde-côtes), et notoirement insuffisants puisqu'en 15 ans, une 20^{aine} de brigades nautiques ont été supprimées.

De fait, les rares nouveautés résident en l'acquisition de nouveaux moyens pour les laboratoires, à hauteur de 0,45 millions d'euros sur 4 ans (soit 850 € supplémentaires/mois/laboratoire...) et de 9 nouveaux scanners.

Pour le reste, la déception est forte. Les « gains de productivité » sont estimés à 35 millions d'euros/an au bout du processus. Et la « redistribution » aux personnels est de seulement 3,2 millions d'euros en une fois, avec une prime exceptionnelle « chèque élections » en cette fin d'année 2021 ! C'est-à-dire que le Gouvernement méprise les personnels, en ne leur accordant que des miettes sur les économies réalisées.

- Sur la mesure financière pérenne et le ratio des promotions, en vue de tenir compte de l'adaptation conséquente des agents depuis plusieurs décennies, il n'y a pas de marge de manœuvre financière. Un refus incompréhensible d'alignement de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT) sur le niveau déjà en vigueur à la DGFIP... Seule la prime exceptionnelle « élections » est à l'ordre du jour !
- Sur la cartographie, il n'y a pas de « cible », donc d'engagement !
- Sur le schéma d'emplois, après relance de notre part, la DG confirme qu'il n'y aura pas +33 emplois en 2022, mais finalement -150 à minima.

Par ailleurs, nous récusons les méthodes déloyales de communication du ministre. Un ministre qui transmet un courrier se prévalant de notre consultation... pendant la réunion que nous avons avec lui ! Des méthodes se permettant de préjuger de l'avis de la représentation du personnel. La rupture de confiance est nette.

**Par égard pour nos collègues, les usagers, la Collectivité, nous refusons de cautionner plus avant de telles méthodes. Nous ne mangeons pas de ces miettes là.
Nous appelons les intersyndicales locales à en faire de même.**



Audience à Bercy du 01/12/2021

Déclaration préalable intersyndicale

Monsieur le Ministre,

Nous ferons court. Nous prenons acte de l'invitation qui nous est faite ce jour. Une rencontre en votre présence au ministère était une exigence de nos organisations réunies en intersyndicale, formulée dans notre courrier du 4 octobre dernier.

Cette exigence s'accompagnait d'une demande de discussion de fond, avec budgétisation, sur plusieurs volets :

- les grandes orientations stratégiques en matière de missions, cartographie et moyens ;
- la mesure financière d'ordre général, avec un caractère pérenne en faveur des personnels ;
- l'examen des taux de promotions intra-intercatégorielles.

Nous prenons acte de la présentation ce jour d'un Contrat pluriannuel (2022-2025) entre la Direction du Budget (DB), la DGDDI et le Secrétariat général du Ministère (SGM).

Sans préjuger du fond qui mérite une analyse détaillée, nous nous exprimerons sur son format et plus particulièrement sa portée juridique.

Nous rappelons ainsi que le *Contrat d'objectifs et de moyens de la DGFIP pour la période 2020-2022*, finalisé en juin 2020, n'a pas été respecté quelques mois plus tard. En effet, le Contrat définissait une « limitation » du nombre d'emplois supprimés à la DGFIP à 1500 pour l'année 2020.

Or, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2022 ([PLF 2022](#)), il est observé par le législateur que l'exécution du schéma d'emplois 2020 a été à la DGFIP de -1860 soit 360 suppressions de postes supplémentaires par rapport à l'objectif « contractualisé ».

Pour éviter le renouvellement de ce manquement, qui porte atteinte à la parole publique, nous demandons en préalable que le Contrat présenté ce jour soit intégré en tant que tel dans le PLF 2022, afin de consolider à la fois sa portée juridique et la pertinence de nos discussions ultérieures.